

devoirs. Il devrait y avoir entre eux un système de gradation, quant au rang, à la responsabilité, aux émoluments, arrangé de telle façon qu'un officier bien méritant pourrait être promu suivant son mérite, et non suivant le caprice ou l'arbitraire. ”

L'administration centrale des prisons de Suède n'espère aucune réforme solide dans le système pénitentiaire du royaume, ni aucun effort sérieux d'amendement de la part des détenus, tant qu'il n'y aura pas un personnel d'officiers dûment qualifiés pour l'œuvre qu'ils ont à accomplir. L'administration suggère en conséquence que personne ne soit admis à faire partie du personnel des prisons sans avoir reçu un cours d'instruction propre à le former à la position qu'il veut obtenir ; de même qu'un ingénieur, un médecin, un avocat, etc., lesquels doivent apprendre la science propre à l'état qu'ils désirent embrasser.

M. Petersen, préfet du pénitencier de Christiana, en Norvège, pense comme le Congrès de Cincinnati, qu'une prison ne deviendra jamais une école de réforme tant que les officiers n'auront pas un désir et une intention sincères de réformer les détenus, et une foi ferme dans la possibilité d'amener cette réforme.

Le Dr Guillaume, directeur du pénitencier de Neufchatel, en Suisse, exprime la même idée que le précédent, et il dit de plus, qu'un seul officier subalterne, par manque de tact ou par ignorance, peut compromettre et rendre inutiles les efforts des meilleurs officiers supérieurs.

M. Stevens, préfet du pénitencier de Louvain, ne trouve rien de plus extraordinaire et de plus opposé aux meilleurs intérêts du service des prisons que de prendre des hommes auxquels on fait endosser un uniforme, et que l'on charge de faire observer des règlements dont ils ne connaissent pas le premier mot.

M. James Freeman, dans ses remarques devant le Congrès Pénitentiaire de New-York, dit, entre autres choses : que les officiers des prisons devraient être instruits dans des écoles où on leur enseignerait les devoirs propres à leur position. Ils ne devraient être choisis qu'après examen. La politique ne devrait avoir rien à faire dans le gouvernement des prisons et le choix des officiers. Tout officier faisant son devoir, devrait être à l'abri de la crainte d'être renvoyé du service à cause des changements survenus dans la politique.

L'honorable Richard Vaux, président des inspecteurs des pénitenciers de la Pensylvanie-Est, exprime à peu près la même idée, dans une étude sur la discipline des pénitenciers :

“ Maintenant, étant admis la nécessité d'un personnel comme celui que demandent les différents auteurs que nous venons de citer, nous nous demanderons où nous en sommes nous-mêmes sur ce point ?

“ Je regrette de le dire, mais certains faits qui se sont produits dans le cours des derniers six mois m'ont convaincu que quelques-uns de nos employés laissent beaucoup à désirer. J'ai pu constater qu'il existait, entre les détenus et certains officiers, un système de protection mutuelle porté à tel point qu'il paraissait impossible d'amener la découverte de la vérité, même sous la foi du serment.

“ La moralité comme la discipline ont eu à souffrir de cet état de choses. J'ai dû, dans le temps, appeler l'attention des autorités sur des faits regrettables à bien des points de vue.

“ Depuis, les choses ont été mieux. Le temps, j'espère, achèvera d'extirper le mal.